

Réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2019

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 25 janvier à 20h30. Messieurs Thierry Verdier, Francis Boudet, Jacques Barraud et Mme Lucie Chappe étaient excusés.

DETR 2019

Le Conseil municipal a décidé de déposer deux dossiers au titre de la DETR 2019, Réaménagement de la boulangerie et matériel et voirie communale : Le Bos – Pradelles – Bressoles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE - DESIGNATION REPRESENTANTS :

CLECT et CIDD : Pascal Gibelin

COPIE PLUI : Pascal Gibelin, titulaire et Patrice Douix, suppléant

SMAT : Philippe Gilibert

SICTOM : Pascal Gibelin, titulaire et Thierry Verdier, suppléant

TRAVAUX DE BATIMENTS

Le conseil donne son accord pour le changement de la véranda de l'appartement du rez de chaussée à la Gendarmerie.

Une étude thermique sera réalisée sur le bâtiment de la Bonale où est installée la Brasserie de l'Allagnon.

PROJET NUMERIQUE TOURISTIQUE

Suite à une étude de mise en tourisme du patrimoine culturel, lancée par la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne réalisée par la société Maîtres du Rêve, un dispositif numérique embarqué pourrait faire découvrir les sites patrimoniaux de la Commune. Le projet s'élève à 50 000 € subventionné à 80 % soit 10 000 € à la charge de la Commune. Le conseil donne son accord sous réserve de l'obtention de la subvention et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Brioude, sous réserve d'un complément d'informations.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Demande de subvention par le président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'organisation d'une réunion des Anciens SP de l'arrondissement de Brioude le 8 mars : le Conseil Municipal vote une aide de 200 €.

CONVENTIONS DENEIGEMENT

Le conseil donne son accord pour augmenter les tarifs de déneigement soit 55 € HT/heure.

RENOUVELLEMENT CONVENTION CENTRE DE GESTION 43

Le conseil accepte de renouveler la convention d'assistance retraite pour 2019-2022 avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire et autorise le Maire à la signer.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G 174-177 ; F 1579 ; F 516-517-518 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Le devis de Braille et Culture pour la mise à jour de l'adaptation de la visite de Blesle est accepté pour un montant de 1380 € restant à charge à la commune.

Un devis de 4 235 € est accepté pour l'élagage de 4 arbres et nettoyage du mur d'enceinte du Château des Mercoeur.

Le devis du SGEB (1 674.77 €) pour le remplacement de la borne à incendie située vers la Pharmacie est accepté sous réserve de vérification de pression pour son utilisation par les pompiers.

Le conseil accepte de signer la motion du Valtom sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets et apporte son soutien à la résolution de 101^{ème} Congrès de l'Association des Maires de France.

Le conseil donne un accord de principe pour la réfection de la route communale allant à Aubeyrat (continuité des travaux faits par la Commune de Torsiac) et d'une partie du chemin vers Pressac (continuité des travaux faits par la Commune de Saint-Etienne sur Blesle).

Un cahier de doléances est mis à la disposition du public depuis le 15 janvier et ce jusqu'au 15 mars 2019.

Une information est faite par le Maire au conseil municipal au sujet de la boulangerie, du lotissement et de la téléphonie mobile.